Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 26 (1938)

Heft: 517

Artikel: La femme et la démocratie : la Journée de Bienne : (6 février 1938)

Autor: E.Gd.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-262923

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Z 1436
Bibliothèque publique et universitaire - GENEVE
22 FÉV. 1938

J. A.

19 FÉVRIER 1938 — GENEVE

VINGT-SIXIÈME ANNÉE. — N° 517

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, 17, rue Töpffer
ADMINISTRATION
Mlle Renée BERGUER, 7, route de Chêne
Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 6.—
ÉTRANGER . » 8.—
Le numéro .. » 0.25
Les abonnements partent du 1er janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
11 cent. le mm.
Largeur de la colonne : 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

...Les morts dont on garde le souvenir tendre ne sont jamais tout à fait morts.

J(eanne) V(UILLIOMENET)

LA VIE DU PAYS

Femmes électrices, comment voteriez-vous dimanche ?...[1]

Une triple votation fédérale va avoir lieu le 20 février. Notre but est de donner ci-après à nos lectrices un aperçu des problèmes qu'elle pose.

La première décision à prendre est dûe à l'initiative du canton des Grisons, et semble acceptée d'avance dans tous les milieux: il s'agit de déclarer langue nationale le romanche, cette très ancienne langue, dérivée directement du latin, et parlée encore avec quelques variantes par 44.000 habitants des vallées grisonnes. Elle serait ajoutée au trois autres langues *nationales* énumérées à l'art. 116 de la Constitution fédérale, mais les instances fédérales et les textes des lois continueraient, comme par le passé, à ne reconnaitre que trois langues *officielles*. L'adoption de cette initiative sera donc avant tout un geste de solidarité morale envers cette minorité linguistique, et apportera un appui aux efforts de ceux qui se dépensent depuis de longues années pour sauvegarder la culture romanche. Espérons donc que le vote sera unanime à ce sujet.

La seconde question soumise aux électeurs provient d'une initiative communiste, qui demande la suppression des arrêtés fédéraux dits *d'urgence*, parce qu'ils sont soustraits au referendum et à la votation populaire. Aucun doute que des abus n'aient été faits en haut lieu de cette clause d'urgence, et qu'au lieu de l'appliquer uniquement à des mesures dont la mise en vigueur ne pouvait souffrir aucun retard, elle ait été utilisée plus d'une fois pour imposer des décisions sans urgence, mais dont l'adoption par les électeurs pouvait paraître douteuse. Malheureusement, cette initiative compromet la valeur de ce retour aux principes démocratiques par l'adjonction d'une notion nouvelle: pourront être soustraits à la votation populaire les lois et arrêtés fédéraux qui serviront les intérêts du peuple travailleur, s'ils obtiennent l'assentiment des 3/4 des membres présents à l'Assemblée fédérale. Cette clause vague, qui élimine entièrement la notion d'urgence, mais qui la remplace par une nouvelle restriction inadmissible du droit référendaire des électeurs, et ouvre ainsi la porte aux définitions les plus arbitraires, nous semble rendre inacceptable le texte proposé.

La troisième des initiatives soumises à la votation populaire samedi et dimanche est une manifestation pacifiste de l'« Union Européenne » contre l'industrie privée des armements. Elle reprend sous une forme un peu différente les réformes discutées et réclamées en 1932 par la Commission suisse d'études pour la lutte contre les industries de guerre, aux travaux de laquelle ont aussi participé nos grandes associations féminines nationales. Cette initiative propose que, seule, la Confédération soit autorisée à fabriquer des armes et des munitions, et cela pour autant que la défense nationale l'exige (jusqu'à présent, le monopole fédéral était limité à la fabrication de la poudre). La Confédération pourrait toutefois accorder des licences pour cette fabrication à des citoyens et des Sociétés suisses, qui seraient soumis à un contrôle strict et permanent. Toute importation, exportation, et transit de matériel de guerre ne serait possible qu'avec l'autorisation de la Confédération.

Le Conseil Fédéral fait opposition à ce projet, non pas en principe, mais parce qu'il y voit un certain danger. Pour entretenir en Suisse une industrie qui puisse répondre aux besoins d'armement en cas de guerre, et pour avoir toujours sous la main le personnel compétent pour ce travail, la fabrication limitée aux besoins de notre défense nationale serait insuffisante, et une certaine somme de produits d'exportation serait de ce fait nécessaire en période de paix. Le Conseil Fédéral oppose donc à l'initiative un contre-projet, qui fait dépendre la fabrication de tout autre matériel de guerre de l'obtention d'une licence fédérale, et qui prévoit un contrôle et des prescriptions spéciales pour cette production. Enfin, ce contre-projet n'admet l'importation, l'exportation et cas échéant le transit d'armes et de munitions qu'avec une autorisation de la Confédération.

Ces deux points de vue peuvent se défendre, et chaque électeur les examinera suivant sa conscience. Ce qui importe avant tout, c'est que l'un des deux projets soit adopté, et que tous deux ne soient pas rejetés. Si cette votation peut mettre fin chez nous à la spéculation privée qui favorise la guerre et ses horreurs parce qu'elle assure des fortunes à ceux qui la pratiquent, notre pays aura entr'ouvert la porte au passage d'un principe d'humanité.

A. Leuch.

Nous recevons sur cette même question du contrôle de l'industrie privée des armements un communiqué du Comité d'initiative « Union européenne » qui, attirant l'attention sur le danger que représenterait, en annulant tout bulletin, un double vote affirmatif (ceci à l'égard des électeurs indécis ou trop bien intentionnés!) se déclare en même temps satisfait par le contre-projet du Conseil fédéral, et recommande de le voter, même à l'exclusion de l'initiative *que ses auteurs n'ont plus eu le temps de retirer. De ce communiqué nous détachons encore les passages suivants, qui nous montrent l'urgence du contrôle de cette industrie néfaste.* (Réd.)

...Il n'existe guère de pays comme la Suisse dans lequel tout le monde — et cela sans que l'Etat s'en occupe — puisse fabriquer et exporter du matériel de guerre. La sécurité et l'intégrité de la Suisse demandent impérieusement que les douteux trafiquants d'armes, que les éléments dangereux de « l'Internationale sanglante de l'industrie de guerre » soient bannis de notre pays. Aussi longtemps que chacun peut abuser sans scrupule de la neutralité de notre sol pour y faire ses affaires d'armements, nous nous exposons aux dangers politiques les plus graves. Des communiqués parus dans la presse étrangère et disant qu'en Suisse — grâce à la liberté absolue de toutes les spéculations les plus tristes sur la mort — l'industrie des armements fleurit au détriment de l'Europe entière, nuisent grandement au prestige de notre pays.

Mettre fin à ces dangers, servir la sécurité et l'intégrité de la Suisse, tel était le but de l'initiative populaire pour la surveillance de l'industrie privée des armements, initiative qui a décidé le Conseil Fédéral et l'Assemblée Fédérale à élaborer et à soumettre au vote populaire un projet de revision de l'art. 41 de la Constitution fédérale. Ainsi l'initiative a rempli sa tâche, puisque ses idées principales sont contenues dans ce contre-projet. C'est donc sur celui-ci que s'unissent toutes nos forces...

[1] Certaines données de cet article sont empruntées à un travail sur le même sujet de Mme Thalmann-Antenen (Frauenfeld).

Une protestation féminine contre les massacres d'enfants

Les femmes rassemblées à Bienne sous les auspices du groupement La Femme et la Démocratie *expriment leur horreur pour les méthodes de guerre actuelles que les chefs d'armées n'hésitent pas à employer en lançant des bombes sur les populations civiles sans défense, écrasant et tuant ainsi de nombreux enfants. Elles en appellent à la Société des Nations, comme à tous ceux, hommes et femmes, que révoltent ces procédés, afin que tout au moins les enfants, victimes innocentes de toute guerre, soient mis à l'abri de pareilles cruautés.*

(Résolution unanimement adoptée par les participantes à la « Journée de Bienne », du 6 février 1938).

Réunions féministes internationales

Le Comité pour la paix et le désarmement créé par les grandes organisations féminines internationales, et que préside avec tant de compétence et d'activité Miss Dingman, si connue dans les milieux féministes de Genève, a fixé du 1er au 3 mars les dates de ses prochaines réunions convoquées à La Haye. La méthode excellente adoptée par ce Comité est en effet de ne pas toujours tenir ses sessions à Genève, quand bien même il a son siège dans cette ville, mais de les réunir tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre des capitales européennes, ceci afin d'intéresser aux problèmes qu'il discute un plus grand nombre de femmes.

De ces trois journées de La Haye, celle du 2 mars sera entièrement consacrée à une Conférence d'études de cette importante question: *Les aspects économiques du problème de la paix.* Mrs. Barbara Wootton, l'une des plus remarquables économistes anglaises, a bien voulu accepter de venir tout exprès de Londres pour ce jour-là, ce qui fait prévoir des séances d'un vif intérêt. Deux autres jours de cette session seront consacrés aux discussions habituelles du Comité, à sa politique, ses projets d'activité, son administration intérieure, etc., réunions dans lesquelles il y a toujours beaucoup à apprendre.

De plus, et profitant de cette occasion de rencontres dans un pays habité par deux des membres de son Comité Exécutif, Mrs. Corbett Ashby a convoqué spécialement les membres de son Bureau à Amsterdam pour le 27 février, afin de mettre au point différentes questions d'ordre pratique touchant aux réunions en 1938 de l'Alliance Internationale pour le Suffrage. Le lendemain, 28 février, aura lieu, à Amsterdam également, une rencontre des déléguées des organisations collaborant au Congrès « La femme, la Paix et la Démocratie »; et des conférences publiques sur des questions d'intérêt international sont prévues dans plusieurs autres villes de Hollande, à Rotterdam et à Utrecht, notamment.

Bien que cette période de la fin de février et du début de mars soit encore trop près des frimas pour être celle durant laquelle le pays des tulipes est en beauté, il y a là en perspective de belles journées de rencontres et de discussions entre femmes préoccupées des mêmes problèmes, et dans l'atmosphère si accueillante que savent créer nos amies hollandaises. Les lecteurs du *Mouvement* en auront naturellement des échos.

Berthe BOUVIER :

Portrait de sa mère

(Voir article en 2e page)

Cliché Mouvement Féministe

La femme et la démocratie

La Journée de Bienne

(6 février 1938)

C'est décidément une heureuse idée que de décentraliser nos réunions féminines suisses: preuve en est le succès que rencontra la « Journée » du Groupement « La Femme et la Démocratie » convoquée à Bienne l'autre dimanche, et l'intérêt très vif que lui manifestèrent de très nombreux membres des Sociétés féminines biennoises, soit par leur présence, soit par la façon parfaite dont elles en organisèrent toute la partie pratique. Un bon contingent était aussi venu de Berne; Bâle et Zurich étaient honorablement représentées alors que la Suisse romande brillait, comme toujours ici, par son petit nombre: 4 Genevoises, 2 Neuchâteloises (canton pourtant si directement voisin) et 0 Vaudoise... C'est un peu humiliant à constater. Faut-il croire que les problèmes de la démocratie, que les évènements de notre vie nationale, nous touchent moins que nos Confédérées? Car les arguments connus: la famille, la fatigue, la dépense, la profession, la nécessité du repos du dimanche, etc.... valent pour elles comme pour nous. La langue, nous dit-on: trop d'allemand dans ces réunions! Oui, mais aussi dans quel cercle vicieux ne nous enferme pas ce prétexte, lorsque, pour tenter d'attirer davantage les membres de nos Sociétés romandes à ces réunions, nous demandons timidement qu'une part plus grande soit faite à la partie française du programme, les organisatrices sont malheureusement fondées à nous répondre que, pour la faible proportion de celles qui prennent la peine de venir d'outre Sarine, il n'est vraiment pas nécessaire de prévoir l'emploi d'une autre langue que celle des nonante-cinq-centièmes des participantes!

Et cette indifférence — car comment motiver autrement cette abstention ? — est franchement regrettable. Pour des suffragistes, qui connaissent leurs responsabilités de futures citoyennes, pour des éducatrices que préoccupe la mentalité de la génération qui monte, pour des femmes qui se proclament volontiers patriotes, ces rencontres, ces discussions larges et courtoises de questions, qui doivent nous intéresser *toutes* pour la seule et bonne raison que nous sommes *toutes* des femmes suisses, sont extrêmement fécondes; ceci même lorsque nous sommes toutes d'accord sur le sujet en discussion, comme cela a été le cas l'autre dimanche, car s'il ne surgit guère alors d'occasions d'entendre des opinions opposées, l'on peut creuser davantage la question à l'ordre du jour.

C'était celle de l'éducation civique de la jeunesse: comment peuvent y contribuer la famille, l'école, les Sociétés féminines, les groupements de jeunesse? Le système dit des «tables rondes», employé l'an dernier à Zurich lors de la Conférence internationale d'études, repris à nouveau et impeccablement mis en œuvre par Mme Leuch, permit à beaucoup de celles qui n'auraient jamais osé ouvrir la bouche au cours d'une séance plénière l'occasion d'apporter leur contribution — quand bien même nous avons noté pas mal de participantes muettes autour de certaines tables! Mlle Bosshard, professeur à Winterthour et rapporteur général, introduisit très clairement les discussions de groupes, puis une fois celles-ci terminées, donna la parole à chaque chef de table pour exposer les conclusions auxquelles l'on avait abouti sous sa direction. La place nous manque malheureusement totalement aujourd'hui pour publier toutes ces conclusions, qui prirent dans plusieurs cas la forme de véritables thèses: bornons-nous à relever avec Mlle Bosshard que, à chacune de ces tables, l'unanimité se fit sur la nécessité absolue d'une éducation civique, envisagée, de façon pratique et concrète. Car cette éducation civique doit servir la vie et doit par conséquent tenir compte de tous les éléments de l'existence quotidienne. A l'unanimité également

IN MEMORIAM

M. E. Göttisheim
ancien conseiller national (Bâle)

L'annonce de ce décès par la presse quotidienne a éveillé chez nous de bien lointains souvenirs — souvenirs de ce que nous appelons volontiers la période historique de notre mouvement, vieille tout à l'heure de vingt ans.

C'était en en effet durant les temps agités de novembre 1918, que le fameux « Comité d'Olten » avait formulé entre autres revendications celle du vote des femmes, revendication que celle qui signe ces lignes, alors présidente de l'Association suisse pour le Suffrage, avait appuyée par un télégramme au Conseil Fédéral. Le Comité Central de l'Association avait ratifié cette démarche, que l'Assemblée générale, elle, désavoua, craignant de paraître pactiser avec la révolution et préférant essayer d'arriver à son but par la voie beaucoup plus longue de la revision totale de la Constitution fédérale, dont l'idée était également lancée à ce moment-là. Et c'est alors qu'à la suite de démarches faites par nos amies suffragistes bâloises, surgit au Conseil National, cette motion Göttisheim en faveur du suffrage féminin, motion que nous travaillâmes de toutes nos forces à faire appuyer par des députés d'autres cantons et qui, vu la date à laquelle fut déposée au Parlement, fut immédiatement jointe à la motion presque exactement semblable, présentée la veille par le vénérable leader socialiste, Hermann Greulich...[1] « Les motions Greulich-Göttisheim...», quelle formule familière aux oreilles suffragistes d'il y a vingt ans !

On sait la suite de cette histoire passionnante, qui marqua pour nos suffragistes suisses le point culminant de notre activité; et comment, acceptées six mois plus tard par le Conseil Fédéral pour étude, les motions Greulich-Göttisheim ont subi le triste sort de tant de projets de réformes, élaborés dans l'enthousiasme, et qui sont morts, étouffés sous la poussière grise de cet oubli que savent si bien distiller les bureaux du Palais fédéral; mais on comprendra aussi comment dès lors, et bien que en ce qui nous concerne nous ne l'ayons jamais rencontré personnellement, M. Göttisheim fut toujours considéré par nous comme un des meilleurs collaborateurs de notre cause. Il ne se borna pas d'ailleurs à ce seul geste en sa faveur: une fois encore sur le terrain fédéral, il nous fit soumettre l'idée que, vu l'importance de la votation populaire du 16 mai 1920 sur l'admission de la Suisse dans la Société des Nations, notre Association demandât que les femmes fussent exceptionnellement autorisées à participer à cette votation : quel retour des choses que de rappeler cet proposition — que d'ailleurs notre Comité Central repoussa, la trouvant imprudente — au moment précis où toute une partie de l'opinion publique de notre pays se détourne justement de la S. d. N....

Sur le terrain cantonal, enfin, M. Göttisheim fut à maintes reprises un ami sûr et un conseiller éprouvé pour les suffragistes bâloises, le vote des femmes étant pour lui, comme l'écrivait Mlle Gerhard dans le *Frauenblatt*, avant tout une question de justice. Aussi nous comprenons d'autant mieux le deuil qu'elles viennent d'éprouver, et nous nous joignons à elles pour dire à la famille de M. Göttisheim, et essentiellement à sa sœur, Mlle Göttisheim, qui dirige avec tant de savoir-faire et de compréhension la grande *Frauenzentrale* des deux Bâle, l'assurance de notre amicale sympathie.

E. Gd.

[1] La motion de M. Göttisheim avait été appuyée par la signature de 12 autres conseillers nationaux appartenant à des partis bourgeois de 5 cantons.

Mme Ludi-Scherb (Berne)

La veille du jour où le décès de Mme Vuilliomenet mettait si cruellement en deuil notre féminisme suisse-romand, les féministe bernoises étaient de leur côté atteintes par la mort de Mme Ludi-Scherb. Celle-ci fut en effet la première présidente de la grande Fédération des Sociétés féminines bernoises qu'elle contribua activement à fonder, exerçant d'autre part dans la ville fédérale une activité ininterrompue dans le domaine de l'orientation professionnelle qui l'intéressait tout spécialement, et dont elle contribua à propager l'idée au temps où il fallait encore batailler pour cela.

Très absorbée par ces problèmes, et d'une manière générale, par tous ceux qui touchent à l'enseignement professionnel des jeunes filles, Mme Ludi trouva cependant encore du temps à donner à des activités d'ordre national dépassant le cadre uniquement bernois. C'est ainsi qu'elle fut présidente de la Commission des finances de la Saffa, tâche lourde et comportant des responsabilités s'il en fût, et sauf erreur, trésorière du IIme Congrès des Intérêts féminin, tenu à Berne en 1921. C'est dans les séances de ces organisations que nos féministe romandes avaient eu l'occasion de la rencontrer, et c'est pourquoi notre journal tient à dire ici, et tout spécialement à la Fédération des Sociétés féminines bernoises, sa sympathie à l'occasion de ce deuil.

M. F.

Ce numéro du Mouvement *paraissant presque au jour anniversaire (25 février 1937) de la mort de Mlle Lucy Dutoit, nous tenons à rappeler cette date et ce souvenir à la fin de cet* In Memoriam, *comme tous les autres anniversaires de deuil qu'évoque ce mois. Et nous tenons aussi à dire encore une fois, tant au nom de notre journal, qu'à celui de son Comité, toute notre reconnaissance à ceux de nos lecteurs et fidèles amis, qui nous ont exprimé avec tant d'émotion et de compréhension leur sympathie pour tous les départs qui se sont produits dans nos rangs, et notamment pour le dernier d'entre eux, celui de notre collaboratrice et amie, Mme Vuilliomenet-Challandes.*

Le Mouvement Féministe.

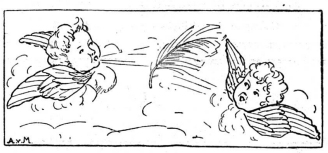

DE-CI, DE-LA

Concours de la Fondation „Pour l'avenir"

« Pour l'Avenir », Fondation pour la Justice sociale dans l'Education a pour but de venir en aide aux adolescents de nationalité suisse (exceptionnellement aux étrangers) qui se distinguent par des aptitudes remarquables et que la situation matérielle de leur famille oblige à gagner prématurément un salaire et à renoncer ainsi à la carrière de leur goût.

De par ses statuts, la Fondation ne peut s'intéresser qu'aux élèves spécialement doués. Le Comité examine les candidatures et décide du droit de participer aux concours. L'attribution des bourses est décidée à la suite d'une série d'épreuves organisées dès la clôture de l'inscription.

Toutes les inscriptions doivent être faites sur formulaire spécial à demander à M. R. Ehrat, Secrétaire de la Fondation, 34, Chemin de l'Etang, Châtelaine, Genève. Les demandes qui ne seraient pas présentées dans les formes ci-dessus ne pourront pas être prises en considération, non plus que celles qui seraient adressée après la clôture de l'inscription, laquelle est fixée au 28 février prochain.

l'accent a été mis sur le côté moral de cette éducation: celle-ci ne doit pas se borner à un enseignement théorique et à une orientation générale sur le fonctionnement de nos institutions, mais elle doit aussi éveiller l'intérêt pour la chose publique, et tendre à faire pénétrer l'esprit de solidarité dans toutes les sphères de la vie publique de la collectivité.[1]

Si ces discussions occupèrent de façon continue et intensive toute l'après-midi, la séance du matin avait débuté par une conférence d'une belle tenue du professeur Weilenmann, secrétaire de l'Université populaire de Zurich, qui, sous ce titre, *La Suisse et les courants politiques en Europe*, retraça l'histoire de notre pays en relation avec les grands mouvements d'idées qui ont secoué l'Europe, et caractérisa de façon aussi claire que juste ce qui nous différencie d'autres Etats, mais qui constitue aussi pour nous un devoir et une responsabilité. Ce fut une belle leçon de philosophie de l'histoire, que nous sommes heureuses qu'aient entendue tout un bataillon de jeunes éclaireuses biennoises, convoquées spécialement pour cette occasion, et massées comme un bouquet de bluets dans un angle de la salle. Puis une discussion, malheureusement écourtée par l'heure — pourquoi faut-il que l'on charge toujours trop les programmes ? — s'engagea entre les représentantes des principales organisations constituantes du groupement « La femme et la démocratie » sur l'avenir et l'activité de celui-ci. En plus du fait que sa présidente et fondatrice, Mlle Fierz, aspire à la retraite, mais est à peu près irremplaçable, vu l'autorité qui s'attache à son nom, à son expérience et à toutes les initiatives prises par elle, le groupement traverse une crise que l'on peut rapprocher — toutes proportions gardées ! — de celle du principe de l'universalité à la S. d. N. En effet, composé de 26 Associations féminines nationales, de tendances et d'intérêts souvent fort différents, il lui est devenu à peu près impossible d'agir sans s'aliéner les unes ou les autres, maintenant que la démocratie est menacée, non plus tant par les frontiste comme au moment de la fondation du groupement, que par les entorses continuellement données par certaines de nos autorités aux principes fondamentaux de notre Constitution.[1] Dans ces conditions, vaut-il mieux être un nombreux groupement, au lien très souple, qui renonce d'avance à toute action? et qui se borne à l'étude et à la discussion courtoise des problèmes démocratiques de l'heure? ou bien une organisation beaucoup moins nombreuse, mais plus active, et qui peut prendre carrément position chaque fois que les circonstances l'exigent? A cette question posée par Mlle Gourd, Mme Leuch répondit en préconisant la première formule, soit celle d'un *Studien Forum*, où les femmes de nombreuses Associations et de plusieurs cantons contribueraient à leur éducation civique, tandis que d'autres oratrices faisaient remarquer qu'un groupe actif serait forcément composé d'individus et non d'Associations, ces dernières ne pouvant généralement pas, de par leurs statuts, prendre position sur des questions vite taxées de « politiques ». Si la discussion n'aboutit à aucune décision bien nette, d'autres oratrices ayant proposé de tenter encore la chance du *statu quo*, elle permit du moins d'envisager plus clairement les diffé-

[1] Nous avons spécialement apprécié les conclusions d'un des groupes suivant lesquelles éveiller chez les femmes la compréhension de leur devoir de payer régulièrement et exactement leurs impôts, de respecter les réglements de douanes, etc.. fait partie d'une éducation civique bien comprise.

[1] Ceci est à rapprocher de ce qui est dit plus haut de la clause d'urgence.

Notes et documents

Une enquête sur le chômage féminin à Genève

(Suite et fin) [1]

Nous regrettons que la place nous manque pour multiplier les citations de chiffres et de constatations empruntées à cet intéressant travail. Voici du moins, forcément résumées, les principales conclusions auxquelles aboutit Mlle Caillat.

Quelle solution, se demande-t-elle, apporter au problème du chômage? Car il faut se rendre compte qu'une reprise des affaires, en amenant une amélioration sur le marché du travail, ne résoudra pas le problème en résorbant la totalité des chômeuses — surtout, ajoutons-nous, si l'activité des usines qui marchent de rents aspects de ce problème, certes, point facile à résoudre.

Et durant le repas, faute de temps en séances, l'on aborda encore plusieurs questions: les affreux massacres d'enfants en Espagne et en Chine, au sujet desquels fut votée la résolution que nous publions plus haut, la prochaine votation fédérale et le contrôle de l'industrie privée des armements, le Congrès «Femme, Paix et Démocratie»... Si bien que les participantes à cette journée se remplie parent faire ample moisson de faits, d'idées, de renseignements, et repartir enrichies de tout ce que, les unes aux autres elles s'étaient communiqué. Et ce fut là de la bonne éducation pour la démocratie.

E. Gd.

[1] Voir le *Mouvement* Nos 514 et 516.

Une grande artiste neuchâteloise : Berthe Bouvier [1]

La vie des vrais artistes est baignée d'une sorte de mystère: autour d'elle se forme une atmosphère de légende; car la vérité qui se dégage de l'œuvre des artistes dépasse en signification les détails précis de leur histoire et nous empêche de considérer leurs actes avec l'exactitude prosaïque que nous mettons à juger ceux de tout le monde.

Ainsi déjà, la carrière de Berthe Bouvier revêt une grandeur et une poésie qui étonne les témoins de sa tranquille existence. Ils se rappellent une demoiselle aimable et bien élevée, vivant auprès de sa mère et de sa sœur dans une antique maison familiale du hameau de la Coudre, ou voyageant avec son frère afin de s'adonner au goût qu'elle avait pour la peinture. Ils savent que, dans sa jeunesse, elle avait connu certains succès d'artiste, qu'il lui était arrivé d'exposer à Paris et à Londres... Si elle n'avait pas continué, sans doute n'en avait-elle plus eu l'occasion: ses peintures étaient pourtant jolies... Elle était quelque peu originale, elle se retirait loin du monde, mais c'était par timidité... Et puis, une demoiselle qui n'est plus jeune ne perd pas grand chose à vivre à l'écart! Elle avait pourtant de bonnes amies qui appréciaient sa bienveillance et son esprit original...

Il n'y a guère plus d'un an, la petite lumière de cette vie s'est éteinte, et déjà les valeurs se transposent: l'artiste nous apparaît dans l'éclat d'une révélation. L'exposition rétrospective des œuvres de Berthe Bouvier à Neuchâtel, en juin 1937, celle de Berne en janvier 1938, sont considérées comme des événements de la vie artistique en Suisse.

Des centaines de paysages, de portraits, de natures mortes, — pastels et huiles — témoignent d'une force créatrice et d'une finesse de perception rarement alliées. L'originalité personnelle, une manière qui n'est pas celle de tout le monde s'y rencontrent avec la conscience des mouvements et des recherches qui caractérisent la peinture du dernier quart de siècle. Et surtout, l'œuvre de Berthe Bouvier retient l'attention par ce qu'elle a de profondément humain. Par delà des frimousses enfantines, des regards de jeunes gens ou de jeunes filles, des rides de vieilles femmes, au delà des lumières et des ombres qui se jouent sur les paysages, l'artiste évoque pour nous et remue en nous le monde inépuisable de la joie et de la souffrance, source éternelle des œuvres d'art.

Ceux qui n'ont pas eu le privilège de voir les expositions de Berthe Bouvier pourront se faire une idée sommaire et précise de sa peinture en feuilletant la charmante plaquette que M. Maurice Jeanneret consacre à Berthe Bouvier dans la collection des artistes neuchâtelois (Ed. Baconnière). Ce même petit volume sera un précieux souvenir pour les admirateurs de la grande pastelliste neuchâteloise.

Car ce fut le pastel qui fournit à Berthe Bouvier l'entière maîtrise de son art. Chose curieuse, elle se servait volontiers de l'huile pour ses premières pochades; elle jetait sur la toile en quelques coups de pinceau hardi des impressions fugitives, notait des paysages, des mouvements, des expressions, des jeux d'ombre et de lumière. Mais c'était au moyen du pastel qu'elle s'appliquait à retracer dans leur finesse et leur complexité les scènes caractéristiques ou les physionomies qu'elle voulait rendre. Son nom a été prononcé à côté de celui du plus grand des pastellistes. Ses cartons, non seulement atteignent les dimensions de ceux de Quentin la Tour, mais ils ne leur cèdent en rien quant aux effets obtenus. La vie que Berthe Bouvier réussit à manifester au moyen de la technique pastelliste, la grâce et le charme des couleurs, l'adresse à rendre les jeux de lumière sont d'un maître.

Les sujets traités par notre artiste sont empruntés à l'existence quotidienne: portraits d'amis ou de famille, scènes villageoises et montagnardes, paysans et paysannes. Le plus souvent les modèles sont en plein air, au centre de cette nature que l'artiste semble avoir étudiée plus encore comme un cadre naturel à l'être humain et à ses impressions que pour sa propre beauté. Elle ne craint point l'ardeur extrême du soleil et tire des effets admirables du contraste né d'un hâle ensoleillé et de l'ombre d'un chapeau sur des yeux rêveurs. Dans les scènes d'intérieur aussi, elle se sert des jeux de lumière pour mettre en valeur l'expression des visages, la signification des attitudes, l'équilibre des masses. Dans ces multiples réussites, le pastel n'est plus sous sa main une sorte d'art mineur, mais un moyen aussi puissant que la peinture pour exprimer les aspects mobiles de la vie.

Déjà certains pastels de Berthe Bouvier sont popularisés par les reproductions et font figure de morceaux classiques: les deux petites Anniviardes sur le seuil d'un chalet, le gamin au brin d'herbe, la grande scène de la veillée de Champéry, le portrait de la mère de l'artiste, sont des œuvres qui parlent à chacun et qui vont droit au cœur.

Parmi ces images qui doivent nous devenir de plus en plus familières et restent les témoignages d'une de nos gloires artistiques les plus pures, il est une figure que je n'ai pas citée et qui paraît à première vue plus mystérieuse que les autres, c'est l'admirable portrait de l'artiste elle-même, se détachant sur un fond de montagne. Froide et hautaine, parmi les teintes roses de son vêtement et l'azur ensoleillée du paysage, la bouche close et le regard fixe, elle ne livre pas son secret. Au moment où l'admiration et la curiosité de chacun s'empare de son œuvre, interroge sa vie, elle est devant nous, — non pas timide — mais réservée à l'excès, impénétrable, tel celui auquel on a confié un trésor et qui ne doit même pas laisser deviner qu'il le possède... Berthe Bouvier ne nous aurait-elle pas dit son dernier mot? Que signifie cet indéchiffrable expression, donnant à un visage étudié dans le détail, une apparence si lointaine ?

Je pense que là encore, Berthe Bouvier

[1] Maurice Jeanneret: *Berthe Bouvier*. Collection des Artistes Neuchâtelois. Editions de la Baconnière. Neuchâtel.